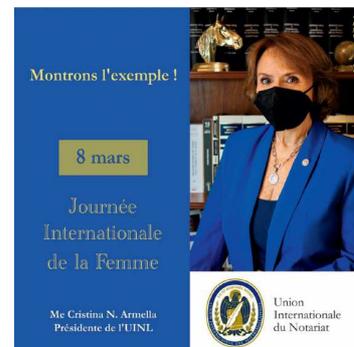


NOTAIRE

319

3 questions à : Cristina N. Armella, présidente de l'UINL « Actuellement, 22 femmes président leur notariat national »



La Journée internationale des droits des femmes est l'occasion pour Cristina N. Armella, présidente de l'Union internationale du notariat (UINL), de souligner l'évolution de l'accès des femmes à la profession de notaire et dans les instances. Fière d'être la première femme à présider une organisation internationale après 72 ans d'existence et 28 présidents qui se sont succédé, elle rappelle que le notariat est l'une des professions juridiques qui compte le plus grand nombre de femmes, tant au niveau professionnel qu'au niveau de la direction.

1 Quelle est votre vision de la femme notaire au XXI^e siècle ?

J'ai exercé la fonction de notaire pendant près de 40 ans, j'ai donc pu vivre personnellement une expérience très particulière qui a été l'évolution du rôle des femmes dans le notariat. Les codes civils du XIX^e siècle ne connaissaient même pas à la femme mariée la capacité d'être un témoin instrumentaire, c'est pourquoi les femmes, au début, et en particulier en Argentine, ne pouvaient pas exercer la fonction de notaire. Beaucoup de temps s'est écoulé depuis lors et nous pouvons affirmer aujourd'hui que cette fonction exercée uniquement par les hommes, est ensuite devenue une fonction également aux mains des femmes. L'accès à l'éducation et plus précisément aux carrières universitaires et postuniversitaires, ainsi qu'une forte volonté de s'améliorer et d'étudier ont permis aux femmes d'accéder à la fonction de notaire en démontrant dans les concours pour l'octroi de titres de notaire, des conditions plus que suffisantes pour assumer cette responsabilité. L'intégration des connaissances, du savoir et de la pratique dans l'art notarial l'a rendu possible. Nous nous trouvons actuellement dans une situation d'égalité absolue entre les hommes et les femmes dans les 89 pays qui composent l'Union internationale du notariat, avec des pouvoirs égaux donnés par la loi, qui mettent les notaires sur un pied d'égalité dans les communautés dans lesquelles ils assurent l'exercice de la foi publique et les gouvernements des États qui les

investissent de cette fonction publique. Une caractéristique de cette fonction est l'exercice des droits des individus dans le cadre de la légalité et la consolidation de la sécurité juridique et de la paix sociale. Et ce n'est pas seulement de la rhétorique. Les notaires accompagnent le développement de la personne humaine tout au long de son parcours de vie, avec les compétences nécessaires qui permettent d'atteindre ces objectifs. Mais les notaires femmes ajoutent une sensibilité particulière à cette tâche.

2 Quelle place les femmes occupent-elles dans les instances notariales et quelle est l'évolution ?

Les notariats sont en principe structurés par des organisations nationales qui régissent les certificats d'aptitude et supervisent l'accomplissement des obligations fonctionnelles. Dans la plupart des cas, ces organisations notariales étaient composées de notaires hommes. Tant au niveau national qu'international, ce sont les notaires hommes qui ont occupé les premières places dans ces organisations notariales. Cependant, les notaires femmes ne sont pas restées indifférentes et ont accompagné silencieusement le développement de la vie collégiale, jusqu'à il y a environ 50 ans, où elles ont commencé à occuper avec plus de force les postes de direction. Auparavant, elles se consacraient à des tâches de gestion, d'administration, de recherche ou d'enseignement, mais peu à peu, elles ont accédé à des fonctions de management. La preuve en est qu'au sein

de notre Union internationale, après 72 ans d'existence de l'organisation internationale et 28 présidents qui se sont succédé, j'ai été élue comme première présidente. Et je suis fière d'être la première femme en 72 ans d'existence de cette organisation qui relève le défi de diriger la profession notariale de type latin sur les 5 continents. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir à cet égard. Les femmes doivent développer leur leadership et leurs notariats doivent leur permettre d'atteindre ces postes de responsabilité. Même si le notariat est l'une des professions juridiques qui compte le plus grand nombre de femmes, tant au niveau professionnel qu'au niveau de la direction, il y a actuellement 22 femmes qui président leur Notariat national, et la tendance est à la hausse.

3 Des actions sont-elles menées à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars ?

Durant la première année de mon mandat, j'ai adressé un message de salutation spécial à toutes les femmes notaires du monde dans un contexte d'activité sans précédent pour l'UINL. J'ai pensé qu'il était très important que la première présidente soit présente à une date aussi importante, pour rendre visible une commémoration internationale à laquelle nous participons tous à égalité. Cette année, je compte faire de même et lancer à cette date une campagne de femmes notaires qui culminera le 8 mars 2022. La période de pandémie a eu des effets indésirables, mais elle nous a aussi donné la possibilité d'être ensemble grâce à l'utilisation de la technologie. L'utilisation de celle-ci, et la période que nous vivons, encore en isolement, nous donnent la possibilité de réfléchir sur le rôle de la femme notaire au sein de la vie professionnelle, le rapport avec ses collègues, avec la société et avec l'État lui-même. Le principe d'égalité ne se renforce pas par des cas isolés, mais par des comportements durables. Et c'est ce que nous ferons.

PROPOS RECUEILLIS PAR JULIA ORFANOS